

Pourquoi la gauche doit dire oui à la constitution européenne

Lyon Capitale, septembre 2004

L'université d'été du parti socialiste à la Rochelle a été marquée par l'affrontement sur la réponse à donner au traité constitutionnel européen. Ce débat existe également chez nos amis Verts et, dans nos deux formations, il s'agit d'un débat entre partisans de l'Europe.

Partisans du oui ou du non, ce qui nous unit est en effet plus profond que ce qui nous divise. Nous partageons la même vision de l'Europe. Nous refusons une Europe libérale ; nous voulons une Europe sociale privilégiant la solidarité et le développement durable. Nous voulons avancer dans la construction d'une Europe politique et nous sommes nombreux, dans les deux camps, à être fédéralistes. Au regard de ces ambitions, nous trouvons tous ce projet de traité insuffisant.

D'où viennent alors nos divergences ? Elles ne concernent pas le fond, mais la méthode. Les partisans du oui veulent consolider ce qu'ils considèrent comme un pas en avant ; les partisans du non s'y refusent en espérant qu'une crise européenne ouvrirait de nouvelles perspectives.

Parce que ce texte, certes insuffisant au regard de nos ambitions, ne contient pas de recul, mais des avancées indispensables dans une Europe à 25 et qu'il laisse la porte ouverte à des progrès futurs, je voterai oui sans hésiter et sans états d'âme. Je comprends qu'on puisse faire le choix inverse au nom de convictions proches des miennes, c'est pourquoi je voudrais essayer de convaincre mes amis de gauche tentés par le non qu'ils font fausse route.

Ce texte ne comporte aucun recul. Il intègre au contraire des acquis significatifs sur les pouvoirs du Parlement, sur la charte des droits fondamentaux, sur le mode de décision au sein du conseil des ministres, ou encore sur les objectifs de l'Union européenne. Je n'en prendrai qu'un exemple. A l'été 1999, Lionel Jospin venait d'affirmer à la Rochelle la volonté de la France de reconquérir le plein-emploi et nous voulions que l'Europe reprenne cet objectif, qui ne figurait plus dans les traités internationaux depuis des décennies. Alors même que les socialistes étaient au pouvoir dans presque tous les pays européens, cette proposition française n'était soutenue au départ que par le Portugal et la Suède. Il fallut des mois de négociations pour gagner, au fil des réunions, de nouveaux partenaires à notre cause et Schröder finit par lever son veto quelques jours seulement avant le sommet de Lisbonne. Eh bien ! les travaux de la convention ont d'emblée retenu cet objectif et l'article 3 du traité stipule que « *l'Union oeuvre pour le développement durable de l'Europe, fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ». Aucun texte antérieur ne mentionnait tous ces objectifs.

On pourrait souligner beaucoup d'autres acquis, obtenus à la fin des années 90, lorsque la gauche était au pouvoir dans la presque totalité des états de l'Europe des 15. Il y a certes, dans la 3^{ème} partie du traité constitutionnel relatif aux politiques du marché intérieur, des termes qui hérissent nos camarades et leur font qualifier ce traité de libéral. Mais tous ces termes figuraient déjà dans les traités antérieurs : Rome, l'Acte unique, Maastricht ou encore Amsterdam.

On peut penser, et je partage ce point de vue, qu'une constitution ne devrait comporter que les deux premières parties du traité : la partie I qui définit les objectifs, les droits des citoyens et les compétences de l'Union, et la partie II constituée de la charte des droits fondamentaux. Mais il ne s'agit pas d'une constitution votée directement par les citoyens de l'union, il s'agit d'un traité constitutionnel ratifié par les États. L'Europe n'est pas encore l'institution parfaite dont rêvent les fédéralistes.

La victoire du « non » ne constituerait en aucune façon un rejet de l'Europe libérale. Les traités antérieurs, bien plus libéraux, s'appliqueraient et nous perdriions les acquis sociaux patiemment obtenus. Qui peut croire qu'une Europe à 25 pourrait avancer plus vite sur nos propositions que l'Europe des 15 l'a fait dans les années où la gauche était majoritaire ? Les syndicats européens et les partis socialistes européens qui appellent tous à la ratification du traité ne s'y sont d'ailleurs pas trompés.

Pas plus que les traités antérieurs que nous avons approuvés, ce traité ne peut brider les capacités réformatrices d'un gouvernement de gauche qui accèderait au pouvoir. Il contient même des

avancées sur les services publics, le gouvernement économique (l'euro-groupe) et le rôle des partenaires sociaux qui faciliteraient notre action. Contrairement à une idée largement répandue, la révision des politiques est facilitée par le droit d'initiative reconnu au Parlement et par l'introduction d'initiatives citoyennes (article 46). Enfin rien n'empêche les pays qui souhaitent aller plus loin dans la solidarité et l'union politique de constituer une « avant garde », puisque les coopérations renforcées font l'objet d'un chapitre détaillé (art 43). Ce n'est pas en nous isolant de nos partenaires de la gauche européenne dans un « non » qui serait incompris que nous faciliterons ces évolutions.

Comme le rappelait Gérard Collomb lors de la création du « comité de la Gauche pour le oui à la constitution Européenne », le débat d'aujourd'hui ressemble à celui qui divisa les socialistes il y a un siècle : Fallait-il soutenir la République ou, au nom du socialisme pur et dur, s'isoler des autres républicains ? Jaurès plaïda toujours pour consolider d'abord la République. Il s'agit aujourd'hui, pour la gauche européenne, d'un enjeu comparable.

Pierre-Alain Muet,
Adjoint PS au maire de Lyon